

18 JUILLET 2018

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE PERCÉ

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue dans la salle de l'hôtel de ville à laquelle sont présents mesdames les conseillères Doris Bourget, Allyson Cahill-Vibert, Andréanne Trudel Vibert et Doris Réhel et messieurs les conseillers Jerry Sheehan, Magella Warren, Robert Daniel et Nicolas Ste-Croix sous la présidence de la mairesse, madame Cathy Poirier. Sont également présents monsieur Ghislain Pitre, directeur général par intérim, et madame Gemma Vibert, greffière.

Madame la mairesse annonce l'ouverture de la séance à 19 h 30.

La présente séance, tel qu'il appert de l'avis de convocation, a pour but la prise en considération des sujets suivants :

1. Entente entre Ville de Percé et Complexe Place du Quai S.E.C. relativement aux conditions de vente du lot 6 135 672 dans le cadre de la mise en œuvre du projet de protection et de réhabilitation du littoral de l'anse du Sud
2. Entente avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Percé (CSN) concernant le grief 2017-01
3. Achat d'une camionnette usagée GMC Sierra 3500, 4 portes, 2013, avec équipements à neige, de Station Service Lajeunesse & Robichaud inc.
4. Appui à La Société de développement et de mise en valeur de Carleton-sur-Mer relativement à sa demande de permis au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la circulation sur le territoire de la ville de Percé dans le cadre du Raid international Gaspésie qui se tiendra en septembre 2018
5. Point d'information – Convention avec le Club Nautique de Percé relativement à l'occupation d'une partie du bâtiment, incluant des espaces extérieurs, au 199, route 132 Ouest, Percé

**RÉS. NO. 250-2018 : ENTENTE ENTRE COMPLEXE PLACE DU QUAI S.E.C. ET LA VILLE DE PERCÉ  
CONCERNANT LA VENTE DU LOT 6 135 672 AU CADASTRE DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2017-140 de la Commission municipale du Québec autorisant la signature de l'entente négociée avec Complexe Place du Quai S.E.C. relativement à la vente d'une partie du lot 5 084 153, canton de Percé, (maintenant le lot 6 135 672 au cadastre du Québec) dans le cadre de la mise en œuvre du projet de protection et de réhabilitation du littoral de l'anse du Sud;

**CONSIDÉRANT QU'**au moment de la signature de cette entente, les parties avaient convenu de négocier ultérieurement entre elles une entente pour fixer le prix pour la cession de la parcelle de terrain requise par la Ville;

**CONSIDÉRANT** la résolution 041-2017 du conseil municipal de la Ville de Percé approuvant l'entente intervenue avec Complexe Place du Quai S.E.C. concernant le prix de cette cession;

**CONSIDÉRANT** les dernières négociations intervenues entre le cabinet Tremblay Bois Mignault Lemay, s.e.n.c.r.l., et Me Robert Cardinal, procureur de Complexe Place du Quai S.E.C., en vue de finaliser certaines questions qui étaient demeurées en suspens;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Nicolas Ste-Croix et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

**QUE** l'acte de vente à intervenir entre Complexe Place du Quai S.E.C. et la Ville de Percé reflète le résultat des négociations intervenues entre Me Robert Cardinal et Tremblay Bois Mignault Lemay, s.e.n.c.r.l., soit :

- Assumption de responsabilité de la Ville depuis la prise de possession découlant de cette prise de possession et de son occupation;
- Ajustement du prix à 111 488 \$ plus intérêts au taux légal depuis le 12 avril 2017;
- Assumption par la Ville des taxes scolaires impayées et ajustement au montant de 1 296 \$ pour les taxes municipales;
- Que Complexe Place du Quai renonce à toute réclamation de pénalité et d'honoraires;

**QUE** la présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution 041-2017 adoptée le 11 décembre 2017;

**QUE** madame Cathy Poirier, mairesse, et madame Gemma Vibert, greffière, soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente à intervenir entre les parties.

**RÉS. NO. 251-2018 : GRIEF 2017-01 DU SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE LA VILLE DE PERCÉ (CSN)**

**CONSIDÉRANT QUE** le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Percé (CSN) a déposé le grief 2017-01 le 11 septembre 2017;

**CONSIDÉRANT QU'**une audience devant un arbitre de grief était prévue le 10 juillet 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties ont convenu d'une entente hors cour, laquelle comporte un engagement de confidentialité de part et d'autre;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jerry Sheehan et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le conseil municipal approuve les modalités de règlement négociées et autorise madame Cathy Poirier, mairesse, et monsieur Ghislain Pitre, directeur général par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente à intervenir entre les parties et que les avocats de la Ville mandatés dans ce dossier (Morency Avocats) soient autorisés à fermer celui-ci auprès de l'arbitre de grief.

**RÉS. NO. 252-2018 : ACHAT D'UNE CAMIONNETTE USAGÉE**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Doris Réhel et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de Station Service Lajeunesse & Robichaud inc. de Terrebonne relativement à la vente d'une camionnette usagée GMC Sierra 3500, 4 portes, 2013, avec équipements à neige, au prix de 39 900 \$ plus TPS;

**D'approprier** les crédits nécessaires au paiement de cette dépense, soit un montant net de 39 900 \$, par un emprunt au fonds de roulement, remboursable sur cinq (5) ans, à raison de cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs de :

7 980 \$	18 juillet 2019
7 980 \$	18 juillet 2020
7 980 \$	18 juillet 2021
7 980 \$	18 juillet 2022
7 980 \$	18 juillet 2023

**RÉS. NO. 253-2018 : APPUI AU RAID INTERNATIONAL GASPÉSIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le parcours du Raid international Gaspésie passera sur le territoire de la ville de Percé les 7 et 8 septembre prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de permis au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports exige une résolution d'appui de la part de la municipalité;

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Andréanne Trudel Vibert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Ville de Percé donne son appui au Raid international Gaspésie et autorise les mesures de sécurité prévues afin de ralentir la circulation et d'assurer la sécurité des athlètes et du public.

**POINT D'INFORMATION – CONVENTION AVEC LE CLUB NAUTIQUE DE PERCÉ RELATIVEMENT À L'OCCUPATION D'UNE PARTIE DU BÂTIMENT, INCLUANT DES ESPACES EXTÉRIEURS, AU 199, ROUTE 132 OUEST, PERCÉ**

---

Considérant qu'il a récemment été porté à son attention différents propos négatifs qui sont tenus à l'égard de la Ville et d'elle-même concernant les négociations intervenues avec le Club Nautique de Percé pour l'occupation d'une partie du bâtiment multifonctionnel récemment construit par la Ville dans le cadre du projet de protection et de réhabilitation du littoral de l'anse du Sud, madame la mairesse fait une mise au point dans le but de clarifier la situation.

**ADVENANT 19 H 50**, monsieur le conseiller Magella Warren propose la levée de la présente séance.

---

**CATHY POIRIER,  
MAIRESSE**

---

**GEMMA VIBERT,  
GREFFIÈRE**

En signant ce procès-verbal, je reconnais que je signe toutes et chacune des résolutions qu'il contient.

---

**CATHY POIRIER,  
MAIRESSE**